

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 1^{er} août 2011

CCIT de Montpellier

Le préfet a reçu le 1^{er} août à 9 heures la démission de 22 membres élus dans le collège services de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Montpellier. Ces démissions s'ajoutent aux 4 démissions acceptées les 22 juin, 15 et 22 juillet.

Conformément à la loi, il a accepté ces démissions le 1^{er} août et constaté par arrêté en date du 1^{er} août 2011 qu'il reste 24 membres sur les 50 sièges qui constituent l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Montpellier.

En conséquence, conformément à l'article L 713-5 du code de commerce, des élections à l'effet de pourvoir au renouvellement de la totalité des sièges de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Montpellier, et de ses 13 sièges au sein de la Chambre de commerce et d'industrie de région Languedoc-Roussillon, seront organisées dans le délai de 6 mois à compter de la signature de cet arrêté.

En outre, pour organiser ces élections dans les meilleures conditions, le préfet a décidé la dissolution de l'actuelle assemblée générale. Une commission provisoire, composée de 4 membres, est créée à partir de ce jour, jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée générale, en vue d'expédier les affaires courantes.

Contact presse : 04 67 61 61 25